



L'ALLIANCE  
CFE UNSA ÉNERGIES  
Enedis

## La lettre de l'administratrice salariée d' ENEDIS

Lettre n°14 – 26 octobre 2022

### Partage de la Valeur Ajoutée et pouvoir d'achat



Éclairer



Protéger



Avancer



... avec **Isabelle CHEVALIER**



Inscription



ÉCLAIRER  
PROTÉGER  
AVANCER

mar. 08 nov. 2022 13:00 à 13:45  
mer. 09 nov. 2022 12:00 à 12:45  
mer. 16 nov. 2022 13:00 à 13:45



## Rémunération et partage de la valeur chez Enedis

Les récents conflits sociaux posent la question aiguë du partage de la valeur créée par l'entreprise. Quelle répartition entre salariés et actionnaires ? Et quel écart de rémunération entre salariés et dirigeants ?

Dans un dossier très intéressant consacré à la répartition de la valeur entre salariés et actionnaires, le magazine d'actualités *Marianne* du 22/09/2022 a calculé pour les entreprises du CAC 40, le « jour du dépassement », c'est-à-dire, le jour où les salariés travaillent pour les actionnaires. Comme pour le climat, ce jour recule. En 2012, il était le 6 novembre; en 2022 il

a lieu le 22 septembre et en 2032 à ce rythme, il aura lieu le 8 août. La question se pose donc !

Au moment où l'actualité se fait écho des « super profits » de certains groupes ou de la rémunération excessive de quelques dirigeants, la question des salaires, et du maintien du pouvoir d'achat est d'autant plus aiguë que nous connaissons un niveau d'inflation historique. Certes, pas de rémunération à 7 chiffres chez Enedis, comme à EDF. Le revenu du président est fixé par l'Etat et encadré. Ce qui n'a d'ailleurs pas facilité le remplacement de Jean-Bernard Lévy.

## Qu'en est-il du partage de la valeur à Enedis ?

Entre 2009 et 2020, les rémunérations sont passées d'environ 40% de la Valeur Ajoutée au début de la décennie 2010 à moins de 33% dix ans plus tard. **La part des salariés dans le partage de la valeur a ainsi reculé de 8,4 points.**

Dans le même temps, entre 2010 et 2020, la valeur ajoutée produite par chaque salarié est passée de

179k€ à 239k€, soit une hausse de 36,6%. **Or sur cette période, on constate que la rémunération moyenne a augmenté deux fois moins vite que la valeur ajoutée produite par chaque salarié !** Au moment où l'inflation connaît une hausse historique, il est temps de corriger cette anomalie.



## Quelles revalorisations salariales ?

L'inflation en France a été de 5,8% en 2022. Selon les prévisions de la Banque de France, elle devrait s'élever à 4,7% en 2023. La CFE n'a pas signé l'accord de Branche prévoyant une augmentation du SNB de 2,3% au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le compte n'y est pas !

Il y est d'autant moins que la transition énergétique fait peser une pression sur les emplois. La trajectoire PMT a été revue à la hausse. Il est indispensable de recruter pour faire face au surcroît d'activité lié au raccordement des énergies renouvelables comme des bornes de recharge des véhicules électriques. Compte-tenu de la pression actuelle sur l'emploi, Si Enedis n'est pas attractive en terme de salaires, les talents iront ailleurs. La sous-traitance massive de cette charge de travail pérenne serait une grave erreur, tant en termes de maîtrise industrielle que de pérennité des concessions.

Enedis doit relever ce défi avec un maximum de ressources internes, avec suffisamment d'encadrants de proximité. Et l'ensemble des salariés doit bénéficier d'une rémunération motivante.

Pour mémoire, en 2021, le résultat net de l'entreprise s'est élevé à 1,392 milliards d'euros, en évolution de 66,7 % par rapport à l'année précédente. Certes la crise et le renchérissement du prix de l'électricité risquent de contraindre le résultat 2022, mais l'entreprise dispose de marges de manœuvre qu'elle peut utiliser.

Et par ailleurs, les discussions avec la CRE sont plutôt encourageantes en terme d'intégration du surcoût exceptionnel par Enedis et RTE. Les hypothèses d'inflation utilisées dans le TURPE sont largement inférieures à la réalité, et donc logiquement les surcoûts constatés avec TURPE 6 devraient être intégrés dans l'évolution de TURPE 7.



	2021	2022	2023	2024
<b>inflation dans TURPE 6</b>	0,60%	1%	1,20%	1,50%
<b>inflation INSEE</b>	1,60%	5,30%*	4%*	

\*estimation INSEE

**Enedis va bien et dispose des moyens de compenser la perte de pouvoir d'achat subie par les salariés.**

« Je reste mobilisée sur ce sujet particulièrement sensible dans le contexte actuel. La Première Ministre a d'ailleurs appelé les entreprises qui le peuvent à consentir des hausses de salaires. Avec l'appui de l'Alliance CFE Unsa Energies, je ne manquerai pas de défendre le pouvoir d'achat des agents. »

Isabelle CHEVALIER